

CONTACT

Françoise Guilbot
fraura@orange.fr
06 11 36 25 79

ORGANISATION SCIENTIFIQUE

Stéphanie Hourdeau-Bodin et
Joël Monnet, Codirecteurs du
master "Droit des assurances"

INSCRIPTION

Droits d'inscription : 90 euros (déjeuner inclus)



Faculté de Droit
Pôle Universitaire de Niort

11, rue Archimède

ZA de Noron
79000 NIORT



Universités de **La Rochelle** et de **Poitiers**

Colloque organisé par l'Équipe de recherche en droit privé de la Faculté de droit de Poitiers et
le Centre d'Études Juridiques et Politiques de La Rochelle
En collaboration avec l'AURA



Colloque

« EXPERTISE ET ASSURANCE »

MASTER « Droit des assurances »

VENDREDI 06 NOVEMBRE 2015
PÔLE UNIVERSITAIRE DE NIORT

<http://cejep.univ-larochelle.fr/>



Matinée – La diversité des cadres juridiques de l'expertise

8 h 45 : Ouverture des travaux

M. Joël Monnet, Doyen honoraire de la Faculté de droit de Poitiers, codirecteur du Master « Droit des assurances », Université de Poitiers

Propos introductifs : Rôle de l'expert en général (domaines d'intervention/cadre conventionnel)
Promotion Master « Droit des assurances » Variété des pratiques contractuelles (présentation par les étudiants du Master)

09h30 - 11h40 : Assurance de biens

M. Lionel Namin, Secrétaire Général de l'Alliance Nationale des Experts en Automobile (ANEA) : Les enjeux de l'expertise automobile - Expertise et sécurité routière

Discussion et Pause

Les problématiques propres aux expertises construction et catastrophes naturelles

M. Olivier Bodin, Président de la Compagnie française des experts en construction (CFEC) : L'expertise en assurance construction – Le cas particulier de l'expertise DO

M. Gérard Hostier, expert conseil de MACIF Centre Ouest Atlantique et Loir Bretagne, expert conseil de Groupama Centre Atlantique et expert conseil de la Compagnie d'Assurance AREAS : L'expertise en assurance de catastrophes naturelles

11h40 - 12h40 : Assurance de personnes

Mme Colette Niveau, Responsable MAAF Service Corporel et **Dr Claude Carbonnié**, Médecin Conseil MAAF : Le rôle particulier du médecin expert dans l'évaluation du dommage corporel

Après-midi - L'unité des principes directeurs de l'expertise

14h15-15h15 : Portée de l'expertise

Mme Stéphanie Hourdeau-Bodin, codirectrice du Master « Droit des assurances », Université de La Rochelle : Valeur probatoire de l'expertise

Mme Anne Scattolin, Université de Poitiers : Prescription biennale et expertise

Mme Agnès Pimbert, Université de Poitiers : Responsabilité de l'expert et de l'assureur

Discussion et Pause

15h30 – 17h00 : Table ronde : Déontologie de l'expertise

M. Gérard Hostier, expert conseil de MACIF Centre Ouest Atlantique et Loir Bretagne, expert conseil de Groupama Centre Atlantique et expert conseil de la Compagnie d'Assurance AREAS

M. Gilles Clarysse, Expert construction, Cabinet Avectis

Joël Moret-Bailly, Professeur, Université de Lyon, CERCRID UMR-CNRS 5137, Université Jean Monnet (Saint-Etienne)

Débats

17h30 : Clôture des travaux

L'EXPERTISE EST AU CŒUR DE TOUS LES MÉTIERS DE L'ASSURANCE.

JURIDIQUEMENT, ELLE SE MANIFESTE DE PRIME ABORD PAR UN ÉCLATEMENT DES RÈGLES APPLICABLES. L'EXPERTISE S'EST EN EFFET DÉVELOPPÉE AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'ASSURANCE DANS DES SECTEURS LES PLUS VARIÉS : AUTOMOBILE, CONSTRUCTION, IRD ET DOMMAGES CORPORELS ET DANS DES CADRES JURIDIQUES TRÈS DIVERS. LA PLUPART DES MISSIONS D'EXPERTISE SONT AINSI SOUMISES À DES CONTRAINTES, ENGENDRENT DES PROBLÉMATIQUES QUI LEUR SONT PROPRES ET QUI DOIVENT ÊTRE DISCUTÉES.

L'EXPERTISE EN ASSURANCE NE DOIT CEPENDANT PAS ÊTRE ENVISAGÉE UNIQUEMENT DANS SA DIVERSITÉ. AU-DELÀ DES RÈGLES SPÉCIFIQUES, IL EST EN EFFET POSSIBLE DE PENSER QUE LA MATIÈRE EST GOUVERNÉE PAR DES PRINCIPES IDENTIQUES QUI POURRAIENT RENDRE ENVISAGEABLE LA CONSÉCRATION D'UN DROIT COMMUN DE L'EXPERTISE.

L'OBJECTIF DE CETTE JOURNÉE D'ÉTUDE EST DE DÉBATTRE DES ENJEUX ACTUELS ET À VENIR DE L'EXPERTISE EN CONFRONTANT LES POINTS DE VUE DES EXPERTS, DES ASSUREURS AINSI QUE DES ASSURÉS.